L'ECHO

« Exister, c'est oser se jeter dans le monde » - Simone de Beauvoir

Edito

es grand-e-s comédien-ne-s se sont fait-e-s entendre! Quelle verve, les ami-e-s! Eh oui, c'est bien à propos de cette immense théâtralisation que sont les affaires du jour que nous écrirons ici. Oui oui, cher-e-s péjigonien-ne-s, nous avons pu percer la face sombre qui sommeille en chacun de vous. Car qui, finalement, n'aime pas se sentir puissant après un clash réussi? Car qui, en réalité, n'apprécie pas se sentir briller grâce à son verbe policé?

Toutefois, la rédaction ne cache pas les réserves qu'elle a vis-à-vis de cette pratique. Nous ne voulons pas faire de cet édito une tribune contre les affaires du jour en soi. Tant qu'elles restent des piques aiguisées lancées avec malice et élégance pour dénoncer des absurdités intellectuelles, comme dans les boudoirs du xVII^e siècle, et pas de vulgaires baffes personnelles, elles sont un exercice intéressant.

Mais là où nous aimerions voir servis avec respect des mets acidulés et épicés, nous avons droit à des jetés de fades petites crottes. Cette cour de récréation où, plus que de faire semblant d'ignorer l'autre (passe encore, c'est le jeu), l'on s'interrompt, où l'on se hue, où l'on crie à l'autre de se taire, est un spectacle malaisant vu de notre tribune. Plus malaisant encore vu d'en haut, la monopolisation de la scène par les chef-fe-s de groupe, qui oublient de faire place aux novices. Votre rôle, comme celui d'un metteur en scène, est d'apporter du rythme au spectacle, pas de prendre la place de vos comédiens. Bilan, à la sortie du théâtre ? La pièce était prometteuse, mais la mise en scène était mauvaise. Rideau.

PARLEMENTERIES

« Le décorum : vieillot ou

NÉCESSAIRE?»

PAGE 4

DÉMOCRATIE

« Quel consensus démocratique ? »

PAGE 5

Culture

« La critique est aisée, mais l'art est difficile »

PAGE 6

JUSTICE

« Une « Commission Prison » sous tension »

PAGE 7

DOSSIER IMMIGRATION

« Le temps des précisions »

PAGES 8 - 9

Mais aussi... Le retour du Baises&PJ et de l'Echolérique, le Québec, les Luxos...



Les député-e-s, ces assisté-e-s

Messieurs/mesdames les député-e-s, permettez moi, premièrement de vous exprimer tout mon amour. Le fardeau du bon fonctionnement d'une démocratie performante repose en grande partie sur vos épaules, et la virtuosité avec laquelle vous effectuez votre tâche relève à bien des égards du chef d'oeuvre.

Une simulation parlementaire, cela prend énormément de temps et d'énergie. La préparer dans un premier temps, et la gérer tout au long de la semaine dans un second. Le conseil d'administration travaille déjà depuis des mois à sa réalisation et continue le labeur au jour le jour. Les rédacteurs en chef, obsédés par le goût du travail bien fait, passent des nuits lilliputiennes. L'équipe JT, après de longues journées passées à mettre vos joutes verbales en images, achève sa besogne de réalisation jusqu'aux petites heures du jour. Les photographes, scrutant vos moindres faits et gestes, travaillent d'arrache-pied pour vous faire paraître sous votre meilleur jour (et ce n'est pas toujours tâche facile).

Et vous, très chers/chères député-e-s qui êtes arrivé-e-s pour profiter de tout cela, posez simplement vos brioches sur de magnifiques sièges en cuir noir rembourrés pour débattre de la position adéquate de virgules et alinéas. Le pouvoir

législatif vous est servi sur un plateau d'argent, et sans préparation ni effort, vous débattez avec aisance en vous contentant des horaires qui vous ont frileusement été imposés. Aux pays des députés, les fainéant-e-s sont rois/reines et les intellects empereurs/impératrices

- Léo Bary

Baises & PI

Chères femmes de l'hémicycle, si l'histoire m'a appris une chose, c'est que toute impératrice aime avoir un homme à ses côtés! Si tu cherches un petit homme pour égayer ta vie, sache que je suis le dinosaure qu'il te faut! Ton M de ton P, alias JC!

A toi ma douce princesse. Quel vide immense frappe le PJ maintenant que tu n'y es plus. Il ne me reste plus qu'à terminer ici mon parcours parlementaire, n'y voyant plus de sens sans ta présence chaleureuse. Ne t'en fais pas, je reviendrai te conquérir en chevalier après l'hiver froid de ma contrée. Je te dis, à la prochaine fois.

Entendu: le Ministre Hubaut proposer à la députée Ballez de coucher avec elle pour lui prouver qu'il n'est pas gay. Elle a accepté de bon coeur...

SMS au 0497 / 40.53.66 (ou dans la boîte moche devant la salle presse)



xxıº édition du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles **Réalisation :** Filori Gago Sébastien & De Brouwer Maëlle

Ont participé à ce numéro:

JOURNALISTES : Léo Bary, Marion Bourgois, Cloé Devalckeneer, Louis Mores, Virginie Stranart IMAGERIE: Louise Delvaux, Alexandre Pairoux, Thomas Ravanelli

En cas de problème:

Camille Hallet: 0472/27.16.06

Samuel Desguin (en cas d'urgence): 0476/93.13.98

Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles

Parlement Jeunesse @ PJ_WB

www.parlementjeunesse.be



PORTRAIT DE CHEZ NOUS



Cyrille Kervin & Simon Lejeune

n peu contrainte, je rédige donc ce deuxième portrait sur une autre région représentée au sein du

Parlement Jeunesse, ceux et celles qui disent être en minorité et qui pourtant sont tout autant représenté-e-s que les autres provinces de la Wallonie! Vous l'aurez compris, nous parlons des Luxembourgeois-e-s, ce gang de député-e-s et journalistes soi-disant délaissé-e-s! Voici donc l'interview de deux d'entre eux afin de saisir ce sentiment de fierté d'être Luxembourgeois-e-s.

Qu'est-ce qu'il y a d'indispensable à faire ou voir dans le Luxembourg? Des traditions particulières dans la région?

S. L.: Je vais plutôt parler de la région des Ardennes; il y a des balades dans les bois. La Province du Luxembourg n'est pas très intéressante au niveau touristique aux premiers abords mais je pense surtout qu'il faut y vivre pour comprendre à quel point c'est bien et à quel point la ruralité peut vraiment apporter quelque chose au niveau du développement personnel. En tout cas, je ne voudrais pas vivre ailleurs, ça c'est sûr.

C. K.: Visiter l'Abbaye d'Orval et évidemment boire de l'Orval. Aller à Torgny, un magnifique village, faire de belles balades dans les Ardennes, manger un sanglier à la broche (c'est super bon !), aller visiter les grottes de Han. Il faut



LE LUXEMBOURG

n peu contrainte, aussi aller à Bastogne et visiter les musées sur la bataille des je rédige donc ce Ardennes, et euh... il y a pleins d'autres choses.

Sentez-vous une légère concurrence entre la province du Luxembourg et la province du Brabant wallon ou d'autre province ? Si oui, pourriez-vous expliquer cette sorte de rivalité ?

S.L.: Au Parlement Jeunesse, pas. Mais il y a une rivalité tue mais pas explicite. Nous avons l'impression, pas qu'on en veuille à tout le monde, qu'on se fout un peu de nous. Par exemple, nous n'avons pas beaucoup de poids politique au niveau de la Wallonie, il n'y a pas beaucoup d'habitants c'est normal, mais nous sommes sous-représentés ça c'est sûr.

C.K.: Non pas du tout. Juste un mépris des Bruxellois et des gens du Brabant Wallon qui, quand on leur parle de la province du Luxembourg, s'imaginent qu'il n'y pas d'eau et d'électricité et qu'on trait encore les vaches. Il faut donc leur expliquer qu'en faite non, la province est presque toute aussi riche que le BW et qu'on a quand même le Grand-Duché de Luxembourg à côté.

Qu'est-ce qui fait l'identité d'un-e Luxembourgeois-e?

S.L.: Quelqu'un qui dit les choses en face, surtout pas des faux culs et qui, s'il peut paraitre froid aux premiers abords, une fois qu'il est rentré dans le groupe, qu'il a compris l'humour, nous sommes très chaleureux. Et nous ne lésinons pas sur les moyens pour le montrer.



C.K. La ruralité, la campagne. Les Ardennais et les Gaumais sont différents. Le Gaumais est très chaleureux et le plus souvent de bonne humeur alors que l'ardennais est un peu comme le climat, plus rude et direct.



« Ensemble des règles de bienséance qui sont d'usage dans une société soucieuse de garder son rang », le décorum est une part très importante de cette simulation. Et si les député-e-s ne sont pas nécessairement habitué-e-s à respecter des règles si rigoureuses alors qu'ils/elles sont tous majeur-e-s et vacciné-e-s (enfin presque!), ils vont bien devoir s'y faire.

epuis son origine, le Parlement Jeunesse tient à ce que la simulation, sans coller à la réalité des faits, soit néanmoins tenue dans des conditions de forme extrêmement similaires à celles que connaissent les vraie-s député-e-s. Sans doute s'agit-il là d'un héritage de son prédécesseur et modèle, le PJ du Québec qui vient quant à lui de vivre sa 67e édition et qui est très attaché à l'ensemble de ses règles d'ordre.

Et c'est alors que les affaires du jour venaient d'être entamées dans l'hémicycle en cette matinée du 28 février 2017 que les premiers « Veuillez respecter le décorum s'il-vous-plait»

epuis son origine, le Parlement Jeunesse tient à ce que si les préceptes de conduite sont en général plus sévères que la simulation, sans coller à la réalité des faits, en hémicycle canadien, nos commissions semblent au soit néanmoins tenue dans des conditions de forme contraire un peu plus cadrées que là-bas.

Et si Julien avoue être heureux d'être là, il n'hésite pas à pointer du doigt quelques différences notables entre les deux pays. Ainsi, si l'absence de cravate chez certains de nos députés lui semble plutôt inconcevable, il reconnait volontiers que ce qui le dérange le plus, c'est étonnamment la forme de l'hémicycle qui ne permet pas de pouvoir s'adresser au plus grand nombre. Le face à face québécois sera donc préféré à une forme plus arrondie à la belge.

LE DECORUM: VIEILLOT OU NECESSAIRE?

et « Je tiens à rappeler qu'il existe un décorum » ont été prononcés, rappelant ainsi l'ordre établi. Si les chef-fe-s de groupe sont les premiers à pouvoir intervenir pour calmer les ardeurs des plus téméraires, c'est finalement au Président que revient la lourde tâche de décider quand le règlement a été violé. Tâche ardue dès lors qu'il nous confesse volontiers qu'il s'agit là en réalité d'une question d'interprétation des textes, interprétation qui peut parfois diverger selon les points de vue.

Mais que dire des commissions dans ce contexte ? Alors que l'on pourrait penser les règles de bienséance moins présentes dans ces lieux restreints, nous sommes surpris d'entendre, dès la première porte poussée, un rappel du décorum. Notons à cet égard que l'un des représentant-e-s québécois-e-s, Julien Labrosse, n'hésite pas à nous avouer

Au final, si ces directives paraissent un peu strictes de prime abord, elles ne sont la plupart du temps qu'une répétition des plus simples et élémentaires règles de politesse : respecter les lieux, adopter une façon de s'exprimer qui soit adéquate et non insultante, faire preuve d'écoute ou encore revêtir une tenue vestimentaire adaptée. Mais le plus important, c'est que ce sont ces règles qui font du Parlement Jeunesse cet étonnant lieu de rencontre et de débats et pas une sorte de grand capharnaüm infernal dans lequel le respect et la tolérance de la parole de l'autre n'auraient plus aucune valeur.

- Virginie Stranart

DEMOCRATIE



Quel consensus démocratique?

En cette journée de mardi 28 février 2017, l'ensemble des parlementaires se réunissaient pour former ce qu'on appelle les commissions. Le but de ce rassemblement était de débattre de chacun des articles présents dans les différents décrets proposés par les ministres et d'y apporter, si besoin, une série d'amendements.

u côté de la commission qui traitait de la réforme des institutions législatives, le débat a donc, comme prévu, pris place. Et la séance, bien qu'admirablement menée, s'avérait chose ardue tant les idées d'amendement ainsi que les avis étaient nombreux. Évidemment, les sujets brûlants tels que l'anonymisation des candidatures, l'abaissement de l'âge légal du droit de vote et d'éligibilité ou encore les critères de formation des différentes circonscriptions étaient toujours bien présents dans la joute.

Pour le cas de l'abaissement de l'âge légal du droit de vote par exemple, un projet d'amendement a été soumis à l'assemblée et proposait de fixer cet âge à 18 ans plutôt que 16. En effet, il semble légitime de considérer que pour les jeunes électeur-trice-s les plus influençables, le choix des représentant-e-s est plus facilement influencé que s'ils et elles avaient été majeur-e-s. D'un autre côté, l'âge de l'individu n'est pas toujours garant de maturité, certain-e-s jeunes étant très aptes à la question politique.

Un autre point de désaccord très prononcé était lié au genre du/de la candidat-e à une quelconque élection, qu'elle soit nationale ou communale. La question était ici de trancher s'il était plutôt bénéfique ou pas de connaître le sexe du/de la candidat-e, la candidature étant complètement anonyme. Ceci étant accepté, il fallait également se pencher sur la manière de rédiger les lettres proposant les idées des

différent-e-s aspirant-e-s et donc d'appliquer une certaine neutralité d'écriture.

Malgré toutes les différences, on retrouve quand même, de temps à autre, des propositions qui rassemblent le groupe. On pense notamment à la volonté d'appuyer sur la sécurisation du site internet cybercongres.pj, afin de renforcer la confiance des électeur-trice-s quant à ce système totalement innovant.

De manière générale, ce projet de décret est un bouleversement relativement gros dans la manière de traiter la démocratie actuelle. Certains articles rompent complètement avec ce qui se fait habituellement dans notre société. On pense notamment à la prometteuse volonté d'encourager les initiatives populaires. Cependant, quitte à proposer des projets audacieux, autant aller au fond des choses et, pour ne traiter ici que de ce cas spécifique, assurer une plus grande chance encore de représentation des minorités, celles-là mêmes qui ont tendance à être oubliées par la majorité.

Ces désaccords et ces ententes sont l'un et l'autre d'une importance capitale. Ils permettent de renforcer les valeurs qui maintiennent la Péjigonie unie, mais encouragent également la création d'un débat fondamental, duquel émergera le consensus qui mènera à l'application de ce décret

- Léo Bary



CULTURE



La critique est aisée, mais l'art est difficile

Inspiré-e-s par la lumière filtrant à travers les fenêtres majestueuses de la salle Parc, les député-e-s de la Commission Culture s'organisent rapidement. Dans un premier temps, ils font un tour de table afin d'avoir une idée globale des différentes orientations idéologiques de chacun-e, puis ils se rassemblent en petits groupes pour rédiger les amendements.

e premier point de discorde réside dans la très controversée abolition du droit à la propriété individuelle immatérielle. Celle-ci titille, dérange, voire brûle. En effet, alors que l'artiste qui lance une idée novatrice se donne corps et âme dans son projet, cela ne reviendrait-il pas à supprimer la reconnaissance de son mérite ?

Pour illustrer les intentions originelles et faciliter la compréhension de cette mesure qui fait sursauter, un exemple concret s'impose : si je suis le pionnier de la peinture avec les pieds, alors d'autres artistes sont autorisés à utiliser cette méthode. En revanche, le tableau qui résulte de mon travail est matériel et par conséquent, m'appartient. Finalement, les conditions énoncées par l'article 5 qui restreignent

l'éventuelle suppression du droit de propriété intellectuelle rassurent les député-e-s, en ce qu'elles permettent de conserver un équilibre.

L'idée d'une « open source » est évoquée pour proposer un consensus : elle permettrait à la fois à tout-e citoyen-ne lambda d'avoir accès à des créations artistiques et de retracer son origine en gardant le nom de l'auteur-e. Une autre piste serait de créer une banque de créations artistiques et que le CAC attribue une valeur (et non pas un montant) à la conception de chaque œuvre que l'artiste serait libre de réclamer si une personne venait à exploiter son œuvre. Ces dernières options restent à affiner et seront probablement proposées en hémicycle convaincre les détracteurtrice-s des articles 4 et 5, qui restent finalement inchangés.

> En ce qui concerne le rapport avec la société, la commission a émis la volonté commune de plus intégrer les citoyens dans le CAC. C'est chose faite, puisque celle-ci inclut désormais des Péjigonien-ne-s en son sein. L'utilisation de l'argent public par cet organe privé faisait également grincer des dents : ce problème a été réglé presque à l'unanimité puisque CAC doit maintenant faire des rapports d'activité afin de garantir plus de transparence. Le comité dispense également formations au ministère des

arts et des cultures afin que toutes les personnalités politiques qui travaillent dans ce domaine puissent exercer leur métier en toute connaissance de cause.

Enfin, même si tous et toutes s'accordent sur un seuil minimum consacré aux arts et à la culture, le parallèle entre le budget de la défense et celui de l'art représente toutefois un point de friction. Si certain-e-s estiment que la symbolique est forte et ne devrait en aucun cas être abrogée puisque l'idée que l'art peut contrer certains maux est une des idées clés du décret, d'autres trouvent la comparaison irréaliste, voire dangereuse : quid des guerres ?

En effet, si le budget de la défense venait à monter en flèche à cause d'un conflit grave, serait-il pertinent d'augmenter l'enveloppe destinée à l'art dans les mêmes proportions que celle de la défense, et ce même si cela couperait sûrement dans les budgets des autres ministères ? Pour trancher, la commission s'est accordée sur un compromis : en cas de force majeure, le budget de l'art n'aura pas à être aussi élevé que celui de la défense.

La commission a fait preuve d'une efficacité et d'une cohérence louables et la collaboration a été fructueuse

- Marion Bourgois



JUSTICE

Le paradoxe de l'amendement



ans une commission, il y a trois types de député-e. Tout d'abord, il y a ceux qui sont pour le décret et pour qui le processus de modification vise à améliorer un projet qu'ils portent déjà. C'est alors avec un certain entrain qu'ils se prêtent à l'exercice. Puis, il y a les mitigés qui réservent leur jugement pour le résultat final. Ceux-ci, avec curiosité, écoutent les propositions et observent l'avancement du chantier.

Dans la Commission Justice, néanmoins, les premiers ne sont pas légion et une troisième catégorie y est assez bien représentée. Cette dernière cristallise la position délicate des élu-e-s hostiles au dessein. Comme la députée Julie Pyl me l'a confié, la contradiction interne est un vrai fardeau à porter.

En effet, plus nombreuses sont les améliorations, plus le texte risque de finir par être acceptable pour la plénière. Dans son cas de farouche opposition, le dilemme est tel que la tentation de saboter le décret pour en faire une coquille vide (et éviter qu'il soit ainsi adopté) n'est pas loin de devenir LA solution, le «moindre mal».

La clé de l'énigme réside peut-être dans la posture du député Simon Telles. Elle consiste à incarner le défenseur du bien commun et du citoyen. Quitte à voter contre lors du débat final, l'idée est de se détacher de ses convictions les plus personnelles, juste assez longtemps pour rendre le texte le plus équilibré possible.

Une « Commission Prison » sous tension

Le système carcéral déchaine les passions et disons que ... le Ministre est "un petit peu" possessif avec son décret.



En début de commission, bien que les débats n'en fussent pas pour autant inintéressants, nombre de député-e-s furent réduits à pinailler sur des détails techniques. Au point que certain-e-s, de façon très pertinente, se doivent de rappeler que l'hémicycle n'est pas, en totalité, composé d'étudiant-e-s en droit férus de considérations formelles et juridiques.

Le Président de Commission peine également à faire avancer le travail sur un texte qui, disons-le clairement, manque de cohérence et de clarté. Pour ne prendre qu'un exemple, l'article 4 prévoit un « fond de secours » alimenté en crédits-P mais ... censé servir à renflouer les caisses des établissements en difficulté. A moins que les banques ne décident de changer de monnaie, il y a de quoi se questionner. Il n'est pas étonnant que la confusion ait régné entre ce fond et les dispositions de l'article 11 qui permettent un moment

de transition afin que les détenu-e-s puissent se constituer un capital de crédits-P. Un fond, deux fonds, pour qui, en quoi ? J'en aurai presque perdu mon latin.

L'après-midi, les vétos ont volé et certains amendements sont passés à la trappe pour cause de dénaturation de l'esprit du décret. Si la volonté de faire avancer le travail est compréhensible, le risque est que des frustrations ne soient créées. Bien sûr, le rôle du Président de Commission est de faire respecter la procédure. Toutefois, sachant que la plupart des député-e-s ne sont pas encore rôdés à l'exercice, le bon fonctionnement des débats nécessiterait peut-être un peu plus de pédagogie

- Cloé Devalckeneer



IMMIGRATION





a discussion générale de lundi après-midi avait permis de dégager les tendances et les axes de critique adressés au projet de décret visant à la réforme du statut migratoire et du parcours d'intégration. Hier, la commission s'est réunie toute la journée afin de questionner, amender et préciser les articles du décret déposé par le Ministre Vincent Martin-Schmets.

C'est dans la sérénité que se sont déroulées les discussions tenues dans la salle ovale du Parlement. Il est temps désormais de faire le bilan des avancées et des points de friction qui structurent les discussions depuis quelques jours. Nous avons pour cela interpellé le Ministre et quelques député-e-s.

Les débats ont tenté de répondre aux grands questionnements qui ont été soulevés lundi dans l'hémicycle. Ainsi, les propositions liées au parcours d'intégration, au statut des réfugiés et primo-arrivants et aux modalités de leur prise en charge par l'Etat ont vu s'affronter différentes visions du traitement du phénomène migratoire. Un grand dynamisme régnait au sein de la commission et de nombreux amendements spontanément adoptés. furent enrichissement sémantique, théorique pratique du décret qui lui permettra de répondre aux exigences du plus grand nombre de député-e-s.

Décret migration : le temps des précisions

Le Ministre nous a assuré à reprises qu'il était plusieurs entièrement satisfait propositions émises au sein de la commission. C'est dans des dialogues constructifs que se bâtissent les amendements et le Ministre, parfois interpellé, répond directement et avec franchise aux questions.

Il n'a pas manqué de nous rappeler, lors d'un entretien, la philosophie de son décret : « Il est évident que nous avons une dette envers ces gens. Les dernières années n'ont pas montré que nous avions respecté nos promesses dans le domaine de l'immigration. Au niveau du réchauffement climatique, nous avons une responsabilité évidente due à notre politique économique

et industrielle ». L'élargissement du statut de réfugié fait entre autres partie des mesures qui tentent de pallier à cette situation.

Quelques propositions d'amendement ont retenu l'attention. L'article 5 a été discuté, il s'agissait notamment de réfléchir sur le projet même du corridor humanitaire pour les personnes en danger étant susceptibles d'obtenir le statut de réfugié.

Cela éviterait nombre de drames, comme ceux que nous connaissons en Méditerranée depuis de nombreuses années. Trop de personnes décident de venir par leurs propres moyens et au péril de leur vie. C'est ce que pense la députée **Mathilde Guillaume**, qui est à la base favorable au décret,

mais avec quelques réserves. Cependant, elle déplore le fait que le corridor humanitaire instauré ne soit réservé qu'aux réfugié-e-s. Cela engendrerait la mise en danger des primo-arrivant-e-s qui tenteraient tout de même de traverser la Méditerranée. Mais elle l'affirme, le décret va dans le bon sens. Il contribue à donner aux migrant-e-s de réelles chances.

Pour le député Garry Moës, le corridor humanitaire est une bonne chose pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela permet d'encadrer la venue des réfugié-e-s/primo-arrivant-e-s. Nous devons et pouvons, grâce à ce système, savoir combien de personnes arrivent sur notre territoire et comment. L'élargissement du

Florian Juszczak

IMMIGRATION

Vincent Martin-Schmets: Le travail de la commission est remarquable.



statut de réfugié-e et le corridor humanitaire n'entraineront-ils pas un appel d'air pour l'immigration ? Non, selon le député, qui rappelle que le Parlement sera en capacité de fixer un quota annuel de primo-arrivant-e-s.

Les titres, articles, termes, sont examinés consciencieusement par la commission. Il ne sera évidemment pas possible de tout relater dans cet article. Après avoir recueilli l'avis de nombreux-euses député-e-s sur différents sujets, nous pouvons distinguer des logiques qui s'affrontent et qui, défendues par des arguments pertinents, expliquent les différentes perceptions et propositions d'amendement qui tentent de modifier

le décret.

Le constat de dette posé par le Ministre et qui a justifié une part de la genèse de son décret n'est pas entièrement partagé par tout le monde. Le député Florian Juszczak est de base favorable au décret, mais pas dans un sentiment de redevabilité. Pour lui, l'immigration est un fait inévitable, causé notamment par des évènements comme des guerres ou des catastrophes climatiques. Il faut répondre à cette problématique d'une manière ou d'une autre. Plusieurs possibilités d'accueil et de traitement de l'immigration s'offrent alors aux politiques, qui doivent poser un choix.



Dans Sociologie de l'immigration (Paris, 2008), un bilan théorique et diachronique est présenté. Il donne les bases qui permettent d'aborder sereinement la problématique de l'immigration. Il existe des théories de la migration qui permettent d'interpréter des faits dans certaines configurations.

Du point de vue macroéconomique « les migrations internationales sont dues aux différences spatiales entre les réserves et les demandes de main d'œuvre. » (p.29). C'est ce paradigme qui incite nombre d'autorités politiques à agir sur les flux migratoires.

Parmi les approches structuralistes, le marxisme considère surtout la migration comme les « conséquences des changements structurels dus au développement du capitalisme ». Ce régime économique a créé dans des zones du monde un besoin et une envie d'argent. La population est rendue mobile et prête à émigrer.

Dans la vision microéconomique, l'immigration résulte

d'un choix individuel effectué par un individu qui décide

de migrer, car il y trouve un avantage, « les flux migratoires

ne sont alors que la somme des projets individuels ».

Cette petite ébauche théorique non exhaustive rend compte des différents prismes au travers desquels l'on peut saisir la problématique de l'immigration. Dans ces trois visions, l'on touche de manière évidente aux domaines de l'économie et du travail. L'emploi, c'est l'enjeu et l'objet du titre V du décret.

Pour le député Lucas Van Molle, cette partie du projet est totalement inappropriée. « Je suis absolument scandalisé », nous confie-t-il hier midi. Le CV anonyme et la fin de l'entretien d'embauche sont pour lui des entraves à la liberté de l'employeur de choisir ses futur-e-s salarié-e-s et cela est un frein pour la compétitivité des entreprises péjigoniennes. Encore pire, le quota imposé aux entreprises privées constitue pour lui une discrimination positive pourvoyeuse de tensions. Que souhaite réellement obtenir le Ministre avec de telles mesures ?

A l'heure de boucler la rédaction de cet article, les discussions relatives à l'emploi ne sont toujours pas terminées. Affaire à suivre. Nous découvrirons demain les conclusions de ces débats qui, nous l'espérons, auront apporté des précisions suffisantes aux questionnements émis depuis lundi par la députation de Péjigonie •

- Louis Mores

L'ÉCHOLÉRIQUE

Si je savais que cette commission me donnerait des sueurs froides, je ne m'attendais pas à ce que soient exhumées des propositions qui me donneraient envie, au nom de tout le peuple de Péjigonie, de m'excuser.

QUE VAUT LA VIE D'UN PRISONNIER ?

Président Lokman Dag a, pour répondre aux objectifs de diminution de la surpopulation carcérale, émis l'hypothèse d'un retour à la peine capitale. C'est sûr, au niveau de la réduction de durée de la peine, la solution est efficace. Mais qui sommes-nous pour juger la vie d'une personne (fusse-t-elle incarcérée) si indigne qu'une exécution en devienne un acte de charité?

Outre le fait que la peine de mort ne fait pas – dans les faits – diminuer la criminalité, elle est même carrément contraire à l'esprit du décret. En effet, quel espoir de réinsertion et de rédemption quand même la possibilité de continuer à exister est éteinte ? Je suis scandalisée de savoir que punir un crime par un autre crime soit seulement débattu dans

un Etat de droit comme le nôtre. Quid des erreurs de procès ou du poids psychologique que l'acte laisse sur le bourreau, pour ne citer que quelques aspects ?

Comme le disait si bien Albert Camus : « [...] ce nouveau meurtre loin de réparer l'offense faite au corps social, ajoute une nouvelle souillure à la première ». Ne soyons pas les fossoyeurs de la morale de notre pays, ne tombons pas si bas!

S'il souhaite que nous continuions à croire en sa sincérité lorsqu'il déclare vouloir améliorer le sort des prisonnierère-s, le Ministre ferait mieux de s'opposer plus clairement à ce genre d'idées révoltantes.

- Cloé Devalckeneer

PUTSCH





IS COMING

L'Art oratoire ou l'art de convaincre par les mots

Alors que la journée d'hier était consacrée aux débats en commission, peut-être est-il temps désormais de revoir quelques petites règles essentielles qui feront de vous l'un des plus grands talents oratoires de l'hémicycle.

L'attitude : La plus grande partie du travail pour convaincre les autres, c'est d'abord de se convaincre soimême. Montrez donc de la confiance en ce que vous dites, soyez fiers et même si vous racontez des pâtés, ça passera crème tant que vous avez l'air d'y croire. Pour aller plus loin, préférez encore une posture bien droite, levez les yeux et parcourez l'auditoire du regard plutôt que d'adopter la position préférée de Quasimodo en regardant le bout de vos chaussettes ornées de Pokémons.

La personnalisation : Dialoguez avec la salle, montrez que vous connaissez votre audience. Votre exposé doit s'adapter à l'auditoire que vous avez face à vous, sans quoi

vous vous retrouverez rapidement devant une bande de limaces endormies. Pour cela, n'hésitez donc pas à créer une interactivité avec le public, à lui poser des questions, peu importe qu'elles soient rhétoriques ou attendent une réponse de fond.

L'argumentation : Si la vente d'une maison se joue généralement dans les 90 premières secondes de la visite, ce que l'on retiendra le plus de votre discours, ce sont également les premiers mots. Veillez donc à développer très vite vos arguments ou prenez le risque de finir votre discours sans même avoir eu l'occasion de les développer

- Virginie Stranart

Le Tuto du jour



Le Québec



e Parlement Jeunesse du Québec est représenté cette année par cinq déléguées-es dont Julien Labrosse et Carolanne Magnan-St-Onge qui ont répondu à nos questions. Le Québec compte un peu plus de 8.3 millions d'habitant-e-s (22.9% de la population canadienne), dont 6.1 millions de francophones et fait partie de l'Organisation internationale de la Francophonie depuis 1971.

Le français y est la seule langue officielle. Linguistiquement, et pour faire bref, l'origine du français au Québec date du XIXe siècle. A cette époque, des milliers de colons français peuplèrent la région. Ils parlaient les langues régionales de France (normand, poitevin...) et/ou le français de l'époque. Par la suite, la France perdit ses colonies et les Britanniques installèrent une domination anglophone.

Lors de la Révolution tranquille des années 1960, les habitant-e-s du Québec ont vécu un tournant dans leur histoire culturelle. En effet, c'est à ce moment que le Canada français devient officiellement le Québec. Concurrencée hier et aujourd'hui par l'anglais, la langue française du Québec suscite de l'enthousiasme, mais aussi un peu d'inquiétude pour son avenir. C'est le moment désormais de parler de ces questions avec les membres de la délégation québécoise.

Carolanne nous rassure tout de suite. Elle ne craint pas la disparition du français car la culture québécoise est très forte. Cependant, l'anglais est indispensable dans le monde du travail et certain-e-s pourraient être tentés de faire le choix d'uniquement le pratiquer. Julien ne s'inquiète pas non plus pour la pérennité du français, notamment car des institutions veillent à le défendre, le développer et le renforcer. A la question de l'existence d'une hiérarchie entre les différents français, nos deux représentant-e-s nous répondent qu'il

n'est pas pertinent d'entretenir une échelle de valeurs entre les différentes variétés.

Carolanne signale qu'il est important pour elle que le français québécois soit reconnu comme tel et que la présence et la stimulation des variétés dans la Francophonie n'entrave pas la communication entre les zones. Vous souhaitez parler du français québécois ? Ben voyons don'! Tu me niaises tu ? Ca pas de bon sens! Pour apprendre d'autres succulentes expressions qui nous transportent un instant dans les villes et vallées du Québec, n'hésitez pas à vous adresser à nos ami-e-s québécois-es!

Nous entamons enfin une discussion avec Julien à propos de la culture et de l'identité au Québec et au Canada. Le pays, les provinces comptent énormément de communautés issues des migrations passées, présentes et des peuples autochtones. Là-bas, le multiculturalisme est un modèle qui fonctionne et permet à chacun-e d'évoluer selon sa culture et ses valeurs.

Nous constatons, au vu de nos deux articles sur le français en Amérique du Nord, que cette langue très minoritaire sur le continent doit son maintien à la pratique, à l'investissement quotidien et à la passion que lui vouent, depuis des siècles, ses locuteurs qui n'ont pas peur de défendre leur patrimoine.

- Louis Mores



LES 4 GOMMETTES

L'Echo met à l'honneur des député-e-s qui se sont particulièrement investis. Voici les zizis, demain les zézettes.

CULTURE



Martin Lising, jeune Liégeois de 22 s'est démarqué dans la Commission Culture par sa vive participation dans les débats. Etudiant en architecture d'intérieur (en vue de travailler dans la cinographie) et grand passionné de musique, le député s'intéresse aussi aux lettres, à la politique et aux mouvements de jeunesse et trouve pour cela que le PJ est une superbe expérience sociale.

IMMIGRATION



Lucas Van Molle est originaire de Saint-Hubert, en province de Luxembourg, qui est la capitale mondiale de la chasse. En effet c'est un redoutable chasseur dans tous les sens du terme. En commission accueil et migration, il débusque les incohérences et tire sur tout ce qui ne lui semble pas pertinent ou conforme à sa logique. Il s'est illustré ces derniers jours lors de nombreuses interventions remarquables par leur pertinence et par leur concision. Pourquoi a-til postulé au PJWB ? Allez le lui demander, il a hâte de vous rencontrer...

DEMOCRATIE



Bastien Mahoux a.k.a Kankan, membre de la commission sur les réformes institutionnelles est actuellement en plein master en environnement à l'ULB. Très intéressé par les questions de société et l'environnement notamment, il a donc décidé de participer au Parlement Jeunesse pour ces raisons. Il se démarque des réunions lors commission de par ses idées claires et intelligentes, un bon apport pour cette édition du parlement donc!

JUSTICE



Discret et observateur, Daoud Reghif Harraz préfère écouter et se renseigner avant de prendre la parole. Et si certains pensent que c'est un tort, il en a fait sa force. En donnant son avis de manière ferme et tranchée mais sans pour autant élever la voix, il parvient à convaincre les foules. Député assidu, il en regrette même moments où il ne peut s'exprimer et est avide de parfaire ses connaissances.

- Marion Bourgois

- Louis Mores

- Léo Bary

- Virginie Stranart

LES FASHION FAUX-PAS DU PI

Toma Cordula fait une crise cardiaque

Le drame s'est déroulé hier soir : le célèbre spécialiste de la mode Toma Cordula a fait un arrêt cardiaque alors que sa télé était branchée sur TVPéjigonie.

Son docteur nous a confié que cet accident a probablement été provoqué par un choc

violent alors que notre styliste national regardait une émission présentant des jeunes en simulation parlementaire. Avant son trépas, il aurait déclaré à une amie présente : « Maaaaaa chériiiie, c'est pas possible! C'est pas styyyle [ndlr : prononcer « staïle »]! C'est quoi ce costume gris foncé avec une cravate verte claire? ».

L'allergie aux faux-pas vestimentaires dont est victime notre star depuis sa plus tendre enfance lui avait déjà provoqué de nombreuses crises auparavant, mais il n'avait encore jamais eu de telle réaction. Pas de crainte, Toma s'est heureusement rétabli et a même déclaré dès son réveil : « C'est pas possiiiiiiiiiiiiiiiiiiible! Ils pourraient être magnifiques [« magni-faïques »] avec leurs corps en V, mais là ça va pas! Je vais les aider! » La rumeur dit qu'il pourrait même venir au Parlement afin d'aider les député-e-s.

A bon entendeur-se!

- Marion Bourgois